

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully- les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etalent p résents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées a y ant donné p rocuracion : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Monsieur Frédéric LOMBART.

Absents : Madame Daisy SCALISE, Monsieur Michel DUEZ.

Secrétaire de Séance : Madame Florence CHAUMORCEL

Rapporteur :
François LEMAIRE

BOURSE DU LIVRE – LYCEE LEO LAGRANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le principe de la participation de la commune à la Bourse du Livre du Lycée LEO LAGRANGE a été retenu depuis l'année scolaire 1989 – 1990.

Il propose de renouveler cette opération pour l'année scolaire 2022 – 2023 et de verser une participation financière de 20.00 € par élève domicilié à Bully-les-Mines.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et Moyens Généraux du 19 octobre 2022,

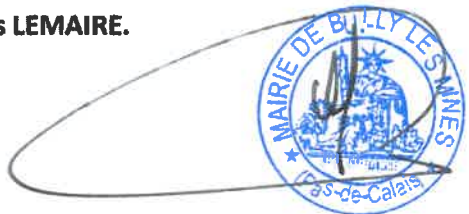
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de verser la participation de 20.00 € par élève de Bully-les-Mines au Lycée Léo Lagrange au titre de la Bourse du Livre pour l'année 2022 – 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



La secrétaire de Séance,
Florence CHAUMORCEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. Chaumorcel', is written over the name of the secretary.

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221108-2022-090-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Novembre 2022